



Sévérac d'Aveyron le 14 mai 2025

Objet : Information : organisation d'un conseil municipal.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'une réunion de conseil municipal aura lieu le :

**Mercredi 21 mai 2025
à 20h30
Salle du conseil municipal**

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal du conseil du 17 avril 2025 ;
- Approbation de la convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés avec la SPA ;
- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023-2024 du SIAEP de la haute vallée de l'Aveyron ;
- Attribution du marché de travaux lotissement le Puech des Rousses 2 ;
- Désaffectation du chemin rural de Querbes a Engayresques dans le cadre d'un déplacement de chemin ;
- Désaffectation du chemin rural des Cacombes a Lavernhe dans le cadre d'un déplacement de chemin ;
- Adoption de la convention d'occupation domaniale pour le développement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicule électriques et hybrides rechargeables ;
- Extension collectif le Moulinou : approbation de la convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un poste de transformation du courant électrique ;
- Motion de soutien à la procédure de déclaration de projet lancée par la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac pour le projet de parc photovoltaïque au sol de recoules ;
- Mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective ;
- Adoption de plafonds concernant les indemnités des artistes intervenants pour le compte de la commune ;
- Location des boutiques éphémères de la cite médiévale : plafonnement des tarifs ;

- Adoption de la charte des bénévoles de la médiathèque ;
- Modification du règlement intérieur des temps périscolaires municipaux ;
- Mise en place et indemnisation des astreintes ;
- Admission en non-valeur- budget principal ;
- Admission en non-valeur- budget assainissement ;
- Attribution de subvention aux associations ;
- Définition du périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) ;
- Déclaration de substitution de la commune de Severac d'Aveyron à la commune de Béziers dans le cadre de la donation Robert ;
- Questions diverses.

Edmond GROS
Maire de la Commune de Sévérac d'Aveyron

